



Les élus du comité territorial Alsace ont défini un plan d'action, déclinaison opérationnelle pour l'année 2023, de leur plan de développement de la formation 2021-2026. Des appels d'offres spécifiques sont élaborés afin d'accompagner les chefs d'entreprises agricoles dans l'acquisition de compétences.

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS : CONSOLIDER LA RENTABILITÉ DE MON EXPLOITATION ET MON REVENU

Permettre aux chefs d'entreprise agricole de maîtriser les conséquences économiques de leurs choix stratégiques ou techniques afin de conforter la rentabilité de leur entreprise et leur revenu.



REVENU



COMMUNICATION

COMMUNICATION POSITIVE ET DIALOGUE SOCIÉTAL

Faciliter aux chefs d'entreprises agricoles l'acquisition de compétences nécessaires à une communication positive sur leur métier, leurs pratiques ou leurs produits en réponse aux évolutions des attentes sociétales et aux enjeux de l'agriculture.



LA TRANSMISSION D'EXPLOITATION

Organiser son projet de transmission, d'accueil d'un nouvel associé et/ou de cessation d'activité et se préparer au changement.

Maîtriser les démarches à effectuer pour une transmission réussie, identifier les freins et les leviers pour l'ensemble des personnes impliquées et en mesurer les impacts.



TRANSMISSION



ANALYSE DES BESOINS




VEILLE THÉMATIQUE

- ▶ Le carbone et l'énergie
- ▶ Agriculture de montagne

VIVEA Délégation Est - Valparc - Espace Valentin Est
12 rue de Franche-Comté - 25480 ECOLE VALENTIN
03 81 47 47 41

www.vivea.fr



 = Appels d'offres spécifiques (plus d'informations sur notre [site internet](http://site.internet))

Conseiller Michel CORBIN - m.corbin@vivea.fr
Assistante Florine DUCRET - f.ducret@vivea.fr
Déléguée Catherine CARRY - c.carry@vivea.fr